



La ministre de la Culture,

Signature d'un accord de coopération en matière de patrimoine culturel entre la France et le Mexique

En marge de la réunion du Conseil stratégique franco-mexicain (CSFM) réuni à Paris, Françoise Nyssen, ministre de la Culture s'est entretenue lundi 16 avril 2018 avec son homologue mexicain, María Cristina García Cepeda. Elles ont signé ensemble un accord relatif à la coopération bilatérale en matière de patrimoine culturel.

Françoise Nyssen lors de son déplacement au Mexique en octobre 2017 avait exprimé la solidarité du gouvernement français au peuple mexicain à la suite des deux séismes survenus en septembre 2017. Ces derniers ont coûté la vie à plus de 500 personnes et endommagé 2000 édifices dont treize classés au patrimoine mondial de l'UNESCO. Dans ce contexte, l'accord de coopération formalise ainsi la disponibilité de la France à l'égard du Mexique pour la promotion de la coopération dans les domaines suivants :

- L'échange et la promotion de contacts entre professionnels et spécialistes dans le domaine de la restauration des monuments historiques, et plus particulièrement en faveur de la protection du patrimoine culturel en cas de catastrophes naturelles ;
- La promotion des échanges de spécialistes entre la France et le Mexique, et le développement de projets visant la formation des professionnels, des techniciens et des acteurs du patrimoine en général ;
- La collaboration de la France dans l'aide à la restauration de deux monuments emblématiques à valeur patrimoniale endommagés par les séismes de 2017 : l'ensemble conventuel de Saint Bernardin de Sienne à Xochimilco, Mexico et l'église de Saint François d'Assise à Puebla.

La signature de l'accord sur le patrimoine est une première étape dans la structuration de la coopération culturelle avec le Mexique. Françoise Nyssen a en effet rappelé à son homologue mexicain la disponibilité du ministère de la Culture pour travailler avec le Mexique autour des autres thèmes identifiés lors de son précédent déplacement comme le prix unique du livre, le dialogue entre bibliothèques des deux pays, ou encore le développement de la mobilité étudiante dans le domaine de l'enseignement supérieur culture.

Contact

Ministère de la Culture
Délégation à l'information et à la communication
Service de presse : 01 40 15 83 31
service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr